

7552BB arrêté nov 1992



IANESCO

ANALYSES • PRÉLEVEMENTS
ÉTUDES • CONSEILS
environnement • matériaux au contact des aliments

V/Réf. : Commande n° CF013496 du 19/03/2010

N/Réf. : DA-10/01787 du 22/03/2010

RAPPORT D'ESSAIS N° RE-10/05136 du 7 mai 2010

1. OBJET

Contrôle de l'inertie d'un matériau en élastomère de silicone devant entrer en contact avec des aliments.

2. DOCUMENTS DE REFERENCE

Norme NF EN 1186, parties 1, 2 et 3
Directive européenne CEE n° 85/572 du 19/12/85, modifiée
Directive européenne CE n° 97/48 du 29/07/97
Directive européenne CE n° 2002/72 du 06/08/02, modifiée
Arrêté du 25/11/92 (JO du 17/12/92)
Règlement (CE) n° 1935/2004 du 27 octobre 2004

3. DESCRIPTION DE L'ECHANTILLON

Echantillon réceptionné au laboratoire le 22 mars 2010

- Joint en silicone blanc
- Référence : 7552BB

Cet échantillon est destiné à entrer en contact avec : des aliments aqueux, acides, alcoolisés et gras.

Conditions particulières d'utilisation : contact bref et répété à des températures inférieures ou égales à 40 °C.

*La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s).
Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis à IANESCO.*

4. CONDITIONS D'ESSAI ET RESULTATS

• Détermination des matières organiques volatiles libres.

Matières organiques volatiles libres déterminées à 200°C pendant 4 heures : **0,10 %**

Note : Rappel de la limite autorisée : teneur < 0,5%

• Peroxydes résiduels - méthode pharmacopée 10^{ème} édition :

Résultat : < **0,08 %**

Note : rappel de la limite autorisée : teneur ≤ 0,08 %

• Détermination de la migration globale (norme NF EN 1186.1, 2 et 3) :

Conditions de contact sur l'échantillon	Liquide simulateur	Observations des éprouvettes	Observations du liquide simulateur	Valeurs (*) individuelles de migration globale en mg/dm ² (arrondies à 0,1 près)	Valeur moyenne (*) en mg/dm ² (arrondie à 0,1 près pour les liquides simulateurs aqueux et à 1 près pour l'huile d'olive)
3 x 2 heures à 40°C, la mesure étant effectuée sur le dernier essai	Eau distillée	Aucune modification apparente	Limpide	0.6 1.3 1.7	1.2
3 x 2 heures à 40°C, la mesure étant effectuée sur le dernier essai	Acide acétique 3% (p/v)	Aucune modification apparente	Limpide	1.3 1.5 1.7	1.5
3 x 2 heures à 40°C, la mesure étant effectuée sur le dernier essai	Ethanol 50% (v/v)	Aucune modification apparente	Limpide	0.4 0.8 1.1	0.8
2 heures à 40°C	Huile d'olive	Aucune modification apparente	Limpide	7.5 7.3 5.9	7

(*) Calcul effectué en tenant compte de la surface totale en contact.

Notes : Rappel des limites maximales autorisées :

- Pour les simulants aqueux : 10 mg/dm² avec un écart analytique de 2 mg/dm²
60 mg/kg avec un écart analytique de 12 mg/kg

- Pour les simulants gras : 10 mg/dm² avec un écart analytique de 3 mg/dm²
60 mg/kg avec un écart analytique de 20 mg/kg

• Migration spécifique de l'étain dans l'acide acétique 3% :

- Dosage par spectrométrie d'absorption atomique.
- Rapport de contact : 1 dm² / 100 ml.

Conditions de contact	Simulant	Migration de l'étain en mg/l de simulant (valeurs individuelles)	Migration de l'étain en mg/l de simulant (valeur moyenne)
3 x 2 heures à 40 °C, la mesure étant effectuée sur le dernier essai	Acide acétique 3%	< 0,01 < 0,01	< 0,01

Note : Rappel de la limite autorisée : LMS < 0,1 mg/kg

Date de début d'analyse : 30/03/2010

5. CONCLUSION

Dans les conditions d'essai, les résultats d'analyses obtenus sont conformes aux spécifications de l'arrêté du 25 novembre 1992, pour l'utilisation prévue.

NB : Les constituants du matériau doivent être autorisés par la réglementation française (brochure n° 1227 éditée par les Journaux Officiels).

Maryse FAVARD

Responsable Matériaux et Emballages

